



Fausse reconnaissance ,contestation

Par **sandra**, le **27/11/2008** à **21:03**

Madame, Monsieur,
Ma fille a été reconnue par un homme n'étant pas son père et son vrai père est complice de cette fausse reconnaissance.
Quels sont les recours qui me sont possibles.
Merci

Par **ravenhs**, le **27/11/2008** à **22:22**

Bonsoir,

Vous devez exercer une action en contestation de paternité, contre l'homme qui a reconnu votre enfant sans être le véritable père.

Ensuite vous devrez engager une action en recherche de paternité contre le père véritable.

Il y a des conditions de délai à respecter pour la recevabilité de l'action. Mais **si votre action est recevable** (c'est à dire que vous êtes encore dans les délais pour agir) **l'expertise biologique est de droit**. Vous n'aurez donc aucun mal à prouver que tel personne à établi une reconnaissance mensongère et que tel homme est le père véritable, par le biais des tests ADN.

En tout état de cause, les actions relatives à l'état des personnes sont de la compétence du tribunal de grande instance. Devant cette juridiction, la **représentation par avocat est obligatoire**

. Vous devez donc aller voir un avocat.